



COMPTE RENDU DU LUNDI 18 MARS 2024

Le 18 mars 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil en mairie sous la présidence de **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire.**

Étaient présents :

Mme Muriel PERRAS JUPIN, Mme Nathalie VREVEN PETIT, M. Jean-Luc PARIS, M. Jean-Paul DRÉVILLE, M. Sylvain CHARBONNELLE, Mme Patricia FIGUEIREDO, Mme Delphine STURARO, Mme Sophie CARRARA, M. Éric TORIO, M. Daniel ANTOINE, Mme Delphine DELAMOTTE, Mme Véronique DROBNJAK.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Isabelle DEFANCE pouvoir à Mme Nathalie VREVEN PETIT,
M. Éric FARDEL pouvoir à M. Jean-Luc PARIS,
M. Michel DATIN, M. Marian BEAURAIN, Mme Stéphanie HERBEZ, Mme Isabelle ALVES DOS SANTOS.

ABSENTE :

Mme Josiane BRILLANT

Secrétaire élue : Mme Nathalie VREVEN PETIT.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 06 FEVRIER 2024 :

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune

Adopté à l'unanimité des membres présents

II. CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DU CONTRAT:

Délibération n°06056224010

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

III. BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE :

-Approbation du compte administratif 2023

Délibération n°06056224011

Rapporteur Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller municipal délégué

Voté sous la présidence de Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller délégué et doyen d'âge.

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

-Approbation du compte de gestion du percepteur 2023

Délibération n°06056224012

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

-Affectation du résultat 2023

Délibération n°06056224013

Rapporteur Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller municipal délégué

Voté sous la présidence de Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller délégué et doyen d'âge.

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

IV. BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

-Approbation du compte administratif 2023

Délibération n°06056224014

Rapporteur Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller municipal délégué

Voté sous la présidence de Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller délégué et doyen d'âge.

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

-Approbation du compte de gestion du percepteur 2023

Délibération n°06056224015

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

-Affectation du résultat 2023

Délibération n°06056224016

Rapporteur Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller municipal délégué

Voté sous la présidence de Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller délégué et doyen d'âge.

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

V. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON

FROIDE :

Délibération n°06056224017

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

VII. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION ELECTORALE :

Délibération n°06056224026

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

XII. INFORMATION DIVERSES ET QUESTIONS ORALES :

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Séance levée à 20h30.

Le Maire,

Muriel PERRAS JUPIN

